bulletin d'information de l'union départementale des syndicats Force Ouvrière de Savoie

N° 150 Dépôt légal juin 2021



1,50 €



Rassemblement Ferropem les Clavaux



Ségur de la Santé



Comité Général à Montmelian p. 8

p. 5

FO Savoie - informations pratiques - agenda Réunions des Unions Locales : juin 2021







Editorial

Pierre Didio secrétaire général UDFO Savoie



Mes camarades, Je pense ne rien vous apprendre, si je vous dis que tout ce dont nous bénéficions aujourd'hui, du point de vue de nos avantages sociaux, est l'héritage de nos anciens par de hautes luttes, parfois sanglantes.

Le 1er Mai, ce n'est pas la fête du travail, mais la fête des travailleurs. C'est une journée de revendications.

D'ailleurs les 1er Mai n'ont pas toujours été des défilés bons enfants avec un brin de muguet à la boutonnière.

Pour mémoire, la fusillade de Fourmies, dans le Nord, près de la frontière Belge, est un évènement qui s'est déroulé le 1er Mai 1891. Ce jour-là, la troupe met fin dans le sang à qui se manifestation une voulait festive pour revendiguer la journée de huit heures. Le bilan est de neuf morts, 5 femmes et 4 hommes, dont deux enfants.

Il y aura aussi 35 blessés. Bien que les forces de l'ordre aient été mises en cause, neuf manifestants furent condamnés à des peines de prison pour entrave à la liberté de travail, outrage et violence à agent, et rébellion.

Une de notre grande conquête syndicale remonte au 31 décembre 1958. Il s'agit de l'assurance chômage. A l'époque ce droit, qu'ont les salariés involontairement privés d'emplois, indemnisait les chômeurs à hauteur de 90% de leur salaire antérieur.

Les réformes successives ont conduit à réduire considérablement cette indemnisation. Tout particulièrement par les derniers textes qui seront applicables dès cet été.

La Savoie est un département qui vit en grande partie du tourisme et tout particulièrement du tourisme d'hiver. Du mois de décembre au mois de mai ce sont plus de 36 000 salariés qui vivent dans nos montagnes de leur contrat saisonnier.

Cette population qui alterne entre contrat d'hiver et contrat d'été, a juste besoin d'une prise en charge par le chômage pour joindre les 2 périodes et survivre malgré la précarité de ces contrats. Cela fonctionne parfaitement depuis des décennies.

La réforme de l'indemnisation de juillet 2019, récemment rafistolée par le gouvernement, va infliger 20% de baisse de revenu pour les plus chanceux, et exclure un très grand nombre d'entre eux, par les droits rechargeables portés de 150 heures à 6 mois d'activité.

Pourtant, nos stations montagnes ne pourront pas ouvrir plus de 4 mois. La nature est ainsi faite, il ne neige pas encore en été. Cet hiver, en Savoie, les patrons des Hôtels Cafés Restaurants de nos stations ont d'ores et déjà plongé dans la précarité plus de 20 000 de leurs salariés en refusant de les embaucher pour les inscrire au chômage partiel.

Cette réforme du chômage va à l'encontre du progrès social pour lequel, nous syndicalistes, nous luttons au quotidien.

il De plus, nous est insupportable de voir le gouvernement distribuer 100 milliards d'euros aux entreprises pendant que l'on laisse crever, ceux qui par la force de leurs bras et de leur tête, font la richesse de ce pays.

En ce 1er Mai fête des travailleurs, nous exigeons l'abrogation de la réforme de l'indemnisation chômage de juillet 2019 pour revenir aux dispositions de 2017.

D'autre part, nous ne voulons pas non plus entendre parler de retraite par point, pas plus aujourd'hui que demain.

Discours du 1er Mai 2021.

Pascal MIRALES Féfération FO Chimie

Roger ROELANDTS DS FO Chateau F



Pierre DIDIO SG UD FO Savoie

La vie des syndicats

Ferropem

Lundi 29 mars, la direction de FerroPem avait annoncé la « mise sous cocon » de l'usine des Clavaux, à Livet-et-Gavet (Isère), et le licenciement des 130 salariés.

Avec des mesures identiques pour l'unité de Château Feuillet, en Savoie.

Quand on dit silicium, on pense électronique, photovoltaïque techniques de pointe. Du granulé de silicium d'une très grande pureté, c'est justement ce que produit l'usine des Clavaux.

C'est dire combien cette production à l'échelle européenne est stratégique. C'est l'incompréhension, c'est un un drame, scandale. une catastrophe. Ce jeudi 1er avril en matinée, ce sont plus d'une centaine de personnes réunies devant les portes de l'usine, à l'initiative du syndicat Force ouvrière.

La fédération de la chimie FO, au travers de Pascal Mirales, était venue apporter son soutien, exprimé lors d'une prise de parole musclée.

L'Union Départementale FO Savoie tenait absolument à marquer de sa présence à un rassemblement auquel plusieurs important camarades savoyards se sont joints.

Sur place, les salariés dénoncent aussi un « abandon » de la part des pouvoirs publics.

Aujourd'hui, la logique c'est de laisser

partir la production française.
"Nous scions la branche sur laquelle nous sommes assis", s'élève Pierre Didio, secrétaire général de l'UDFO Savoie. Cela fait plusieurs années que nous alertons les autorités de la situation de FerroPem, en difficulté face à la concurrence chinoise. « Ah, nous en avons rencontré des Préfets... ».

Une situation qui porte bien sûr la menace constante de la délocalisation visant à produire à l'étranger, à moindre coût.

L'hydroélectricité et l'Europe au cœur du débat l'entreprise met en avant des coûts de revient trop élevés. Ce que réfute Mourad Moussaoui, délégué central FO. « On nous a obligés à travailler en hiver, au moment où le prix de l'électricité est le plus élevé, et on compare le prix de revient de l'usine avec celui d'unités qui étaient à l'arrêt à cette période.

La direction, pendant trois ans, a laissé l'outil industriel à l'abandon. Malgré la crise, l'usine a réussi à revenir à l'équilibre financier le mois dernier. ».

La Commission européenne a mis en place une nouvelle réglementation en matière de concurrence commerciale 2018, réponse. depuis en notamment, à l'augmentation de litiges commerciaux avec la Chine. Des mesures qui visent à la défense commerciale de l'Europe et imposent des taxes douanières plus élevées sur des produits fabriqués à moindre coût

Cette réglementation est insuffisante, martèle le délégué central FO. Aujourd'hui, c'est nous qui sommes touchés, mais demain ce seront d'autres productions françaises. C'est toute l'économie qui va en pâtir et en premier lieu, les salariés.

Pourtant l'usine possédait initialement son propre barrage sur la Romanche et produisait électricité. Ils ont été nationalisés il y a 75 ans par la loi du 8 avril 1946.

Nous demandons à bénéficier de tarifs préférentiels pour la fourniture d'énergie puisque le barrage nous appartenait.

Nous savons combien la mise sur le marché concurrentiel des concessions hydroélectriques fait polémique dans les vallées alpines.

Avec la volonté de démontrer que la France et l'Europe ne peuvent pas fleurons laisser détruire des industriels portes aux technologies de demain.



Mourad MOUSSAOUI DSC FO

La vie des syndicats

Ségur de la Santé



La signature du protocole d'accord « Ségur de la Santé » par Force Ouvrière a déjà permis d'obtenir 183 euros d'augmentation de salaire pour tous les personnels des EHPAD dans la territoriale sous la pression de notre organisation.

Pour autant, FO ne considère pas cette augmentation pour solde de tout compte!



Comme lors de nos derniers rassemblements de novembre 2020, FO continue son combat pour demander l'extension des 183€ pour l'ensemble de la filière médicosociale. Nous avons été encore une fois reçus par le directeur de l'ARS afin de lui apporter toutes les inégalités de salaires et les conséquences.

Aujourd'hui, plusieurs rassemblements ont lieu dans les établissements, comme à St Genix, à Pont de Beauvoisin, aux Echelles. Certains d'entre nous sont montés se rassembler à Paris pour les mêmes revendications.

Pour faire entendre leur mécontentement et demander la reconnaissance de leurs missions.

L'ensemble des agents de l'autonomie, des SSIAD, des foyers logements, des résidences

autonomie, des SAD qui sont les exclus des mesures du « Ségur de la Santé » méritent depuis des années de voir leurs carrières améliorées et leur rémunération revalorisée au même titre que les personnels des EHPAD.

FO demande l'application de l'augmentation de 183 euros par mois pour l'ensemble de ces personnels dans tous les secteurs, privé comme public : Comment expliquer une telle différence de salaire alors que ne change que leur lieu de travail ? Qu'on soit en EHPAD, en foyer logement, à domicile, les auxiliaires de soins ou de vie, les agents sociaux et infirmières sont des professionnels, titulaires d'un diplôme et effectuent des soins identiques à tous les patients où qu'ils soient!

Alors que le gouvernement prône le maintien à domicile, aujourd'hui, il décide de pénaliser ces personnels avec une différence de salaire de 183 euros par mois, ce qui ne fait que créer une véritable inégalité de traitement, des tensions et de la démotivation. Une véritable discrimination, on peut se demander si nos technocrates de la Capitale connaissent l'ensemble des secteurs qui interviennent au quotidien auprès des résidents pour créer de telles inégalités!

Aujourd'hui, ces personnels sont révoltés et risquent de déserter ces secteurs d'activités au profit des EHPAD.

Dans tous les rapports mis en place par le gouvernement, il fallait redonner de l'attractivité à ces métiers de plus en plus désertés et aujourd'hui, on constate encore une belle injustice qui ne va qu'orienter les personnels à choisir leur lieu de travail afin de pouvoir prétendre à ces 183€.

Ce choix déterminant du secteur d'activité pénalisera surtout le secteur du domicile.

Savoie, dans certains établissements, nous constatons même que certains personnels se voient exclus de cette nouvelle car leurs postes sont mesure comptabilisés sur le budget administratif d'une résidence autonomie ou d'un loyer logement alors qu'au quotidien, ils travaillent auprès des résidents dans l'EHPAD!



Ces injustices doivent être régularisées en urgence si nous voulons continuer à apporter une continuité de soins à l'ensemble des besoins des résidents dans les établissements comme à domicile.

FO continuera son combat jusqu'à obtenir :

A TRAVAIL DE VALEUR EGAL, NOUS EXIGEONS UN SALAIRE EGAL!



La vie des syndicats

DGFIP

Le personnel de la Direction générale des finances publiques a manifesté.

Ce lundi 10 mai ont eu lieu deux rassemblements du personnel de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) à l'appel de l'intersyndicale savoyarde composée de F0 et de la CGT.

À 10 heures, une trentaine d'agents se sont rassemblés devant le centre des finances publiques Avenue de Bassens, puis, à 14 heures, une cinquantaine d'agents devant le bâtiment de la Direction générale, Rue Girard Madoux.

FO a rappelé les missions des agents publics de la DGFIP, leurs rémunérations, leurs conditions de travail, leurs droits et garanties de postes en cascade sans oublier le NRP (nouveau réseau de proximité).

Nous insistons sur le fait que les regroupements des SPF (Service Publicité Foncière), les attaques sur la mission topographique du cadastre, les regroupements des services RH dans des centres spécialisés des ressources humaines à compétence supra départementale

prolifèrent au détriment des services ressources humaines au plus près des préoccupations des personnels.





Grève aux Thermes d'Aix Les Bains

Le personnel des thermes Chevalley, ancien thermes Nationaux d'Aix les Bains, se dit épuisé par le manque de personnel. Pour la première fois depuis la privatisation de l'établissement, les salariés des thermes Chevalley ont opéré un mouvement d'arrêt de travail mardi 22 juin.

FO réclame des embauches et une revalorisation salariale. Dans la tenue Valvital, les soignants ont battu le pavé l'établissement devant thermal, mardi matin. Ils ont débrayé auelaues heures pour manifester leur mécontentement à l'appel des syndicats FO et CGT.

Le personnel est en danger. Marie Thérèse, Déléguée Syndicale FO explique :

Nous sommes tellement en sous-effectif que nous ne pouvons même pas respecter les protocoles sanitaires. On court partout, toute la journée et nous sommes épuisés. Tous les jours, des collègues craquent, pleurent et tombent en . arrêt maladie. Notre déléguée syndicale, regrettait cette situation. On n'en peut plus et les curistes en pâtissent. Ça ne peut pas durer comme ça. Cela fait un mois que nous tirons le signal d'alarme. Les curistes,

privés de soins en fin de matinée du fait de cet arrêt de travail, ont affiché leur soutien au personnel.

Les syndicats réclament donc des embauches et une prime de 400 euros pour les salariés qui ont dû subir cette forte hausse de travail. Le lundi, face à la grève menace d'une illimitée, une réunion avec la direction avait donné satisfaction sur les promesses d'embauches,

mais pas sur la prime. Ce qui a entraîné, finalement, un débrayage mardi matin.

Les heures supplémentaires seront régularisées tout de suite. En revanche, la direction refuse de payer la prime de 400 euros. « Nous avons rendez-vous jeudi avec les syndicats pour la révision salariale annuelle.

Une nouvelle réunion de négociation est prévue.



Manifestation

1er Mai à Chambéry

Le 1er Mai 2021 a rassemblé plus de 1000 personnes dans les rues de Chambéry. Un premier Mai intersyndical.

Après les prises de parole sous la statue de la Sasson, le défilé est parti dans les rues de la ville des Ducs de Savoie pour une arrivée sur la place qui colle au rond-point du Carré Curial. Le cortège FO était relativement bien fourni avec près de 200 de nos militants.

Nous avons pu entendre les slogans qui portaient sur l'exigence d'un salaire égal à un travail égal pour soutenir nos camarades traités inegalitairement par le Ségur de la santé.

Nous demandons l'abrogation de la réforme du chômage qui conduira à la baisse considérable des indemnités de celles et ceux qui sont involontairement privés d'emploi.

Et bien entendu, nous interpelons le gouvernement pour qu'il abandonne la réforme des retraites que nous rejetons dans son entièreté.





Salariés d'HAFNER de nouveau en grève le 25 Mai

A l'appel du Syndicat FO, rejoint par la CGT, près de 40 salariés ont décidé collectivement d'aller chercher une réponse favorable à nos revendications.

Tout est parti de sanctions brandies par l'employeur à l'encontre d'une dizaine de salariés de l'expédition pour non-port du masque.

Nabil Karoui, délégué FO, explique que les masques fournis par l'entreprise sont de mauvaise qualité. Ils tombent et glissent dès que l'on doit fournir un effort.

De plus au cœur de notre colère, des conditions de travail dégradées, une pression intolérable, notamment dans le service préparation des commandes et un manque d'écoute récurrent de la direction.

Au bout de 2 jours de mobilisation ces 40 combattants de la justice sociale ont obtenu, pour les 140 autres absents du conflit :

- 150 euros net de prime.
- La révision de la classification, qui ne manquera pas de favoriser une revalorisation des salaires.
- 4 embauches en CDI
- L'annulation des sanctions qui avaient été infligées aux préparateurs

de commandes.

Toutes nos revendications ont été acceptées. Malheureusement la prime de 1000 euros que FO demandait a été réduite fortement à 150 euros.

Ce dont tout le monde va profiter, a été obtenu par le rapport de force et le dévouement d'une minorité collective déterminée. Il faut dire Merci à tous les Grévistes.

La lourde sentence des grévistes, pour avoir défendu les intérêts de tous les salariés de l'usine, est de 2 jours de salaire en moins pour les 2 jours de grève effectués.

Une question de circonstance se pose:

Quel montant de la prime aurionsnous obtenu, si une centaine d'entre nous s'étaient sentis concernés par leur propre devenir social et professionnel?

Combien de temps l'employeur aurait-il pu résister à la pression du nombre, l'absence de production et l'impossibilité de faire partir les marchandises, si nous avions été plus nombreux ?

Pour tous ceux qui ne souhaitent rien

et qui n'attendent rien et qui pensent que tout va bien...

Qu'ils ne fassent rien, ils auront la satisfaction de ne rien obtenir.

Par contre si vous avez compris le contraire, sachez que l'employeur ne nous donnera jamais plus que ce que nous serons capables d'aller chercher collectivement.



Rassemblements

Comité Général du 27 mai à Montmelian

Le Comité Général du 27 mai 2021 a été précédé d'un Congrès extraordinaire qui a validé à l'unanimité la modification de l'article 8 des statuts de l'Union Départementale FO de Savoie.

A la suite de quoi, dans son rapport d'activité de près de deux heures, Pierre DIDIO, le secrétaire général, a abordé tous les sujets de l'actualité syndicale locale et nationale, avant une phase consacrée aux débats.

En tout premier, la situation des salariés de FerroPem à Petit Cœur, où 221 emplois sont menacés, a été abordée. Évoquant la réforme de l'indemnisation chômage applicable au 1er juillet 2021, le secrétaire général a réaffirmé le rejet le plus ferme du syndicat en dépit de quelques évolutions qualifiées de « cosmétiques ».

Pour la centrale syndicale, l'adoption de ce texte va réduire considérablement les indemnités journalières des chômeurs en moyenne de l'ordre de 17 %. L'impact des ressources de ceux qui subissent déjà la précarité par des contrats en pointillé sera de 35 % d'entre eux.

Concernant les élections TPE (très petites entreprises), FO Savoie conforte sa seconde place dans le département, avec une progression de 2,6 % passant de 15,87 % à 18,49 %. Avec néanmoins un regret, une baisse de près de 20 % du taux de

participation. Le secrétaire général reste confiant quant aux résultats des élections professionnelles qui formeront la représentativité départementale et qui seront annoncés dans le second trimestre 2021.

Pour les prochaines élections politiques départementales et régionales, et même nationales au printemps prochain, FO, fidèle à ses valeurs d'indépendance, ne donne aucune consigne de vote.

Alors que nous allons vers une sortie de pandémie, FO va redoubler de vigilance dans un rôle de soutien de tous les salariés que la crise aura malmené. Un domaine où, avec une économie sous perfusion depuis plus d'un an, on peut craindre de nombreuses fermetures d'entreprises, avec pour conséquence une hausse du chômage », a conclu Pierre DIDIO.

Dans un second temps, Laurence D'INTRONO, secrétaire générale des services publics et de santé, a rappelé que le combat pour l'application des 183 euros de revalorisation des salaires, actée dans l'accord du Ségur de la Santé, est loin d'être terminé. De trop nombreux agents des services publics et salariés du privé qui exercent les mêmes métiers sont encore oubliés, indiquent les syndicalistes.



Renée LAURENT



Pierre GARINO



Laurence D'INTRONO



Roger ROELANDTS



Olivier DELY



Nabil KAROUI

Intervention des délégués

Interventionn de Gilles Falcoz

Administrons un vaccin contre leurs certitudes. Pour autant nombre de réformes initiées avant la crise se poursuivent et même s'accélèrent depuis plusieurs mois.

Les agents de la Direction de Bercy souffrent sans occulter d'autres administrations : la cour des comptes ou Banque de France, les similitudes de réformes ne relèvent bien entendu d'aucun hasard.

Doit-on y voir les conséquences d'un parcours de formation commun et dans ce cas qui pourrait faire croire qu'un changement de nom d'une grande école suffirait à changer les choses ?

A Bercy, le ministre s'attaque aujourd'hui à ce qui illustrait l'esprit de solidarité pour les agents « l'action sociale » avec en projet la liquidation des centres de vacances, les colonies de vacances tout en bafouant le dialogue social et ses représentants du personnel en particulier.

Des actions, sous diverses modalités ont été déjà initiées dans certaines directions, d'autres sont en cours de préparation, un bruit sourd de mécontentement s'amplifie dans l'ensemble des services.

Un passé récent prouve que la colère peut

naître des actes beaucoup plus incontrôlables, mettant en danger la démocratie sociale. FO Finances et FO DGFIP seront aux cotés de ses syndicats et des personnels dans la lutte pour la défense de leurs missions, de leurs emplois et de leurs acquis sociaux.

Intervention de Renaud LANTELME

Par ces quelques mots, je viens vous relater la situation de l'entreprise « ABB France » dans laquelle je travaille. Si l'année 2020 a été le théâtre de la restructuration des divisions de l'entreprise afin d'aboutir à la cession de la division « Power Grid » à Hitachi.

Il en découd des restructurations pour limiter les frais généraux : récemment l'annonce de notre direction mondiale de l'intention de se séparer de 3 divisions dont Turbo.

Pour nous français, elle est présente notamment à Marseille et représente la moitié de l'activité de cet établissement. Mais pendant ce temps, l'activité française se sépare du centre de recherche sur les parafoudres de Bagnères de Bigorre, délocalisé en Chine.

Le tout avec un PSE, d'où découle un accord confidentiel, signé entre avocats de l'entreprise et ceux représentatifs des IRP (CSE, CSE Central, Délégués Syndicaux Centraux).

Rassemblements

Comité Général du 27 mai à Montmelian

Le télétravail a été généralisé dans l'entreprise, sauf que dans l'établissement d'Aix, 70 % du personnel ont besoin d'être présents sur site, par besoin de ressources informatiques et réseaux

Pour l'activité internationale normale de l'établissement, quelques salariés ont été demandeurs, et ont pu partir en mission, revenu oblige.

Mais par suite aux restrictions de visas, l'activité va recourir à faire signer un contrat de travail local aux salariés pour se conformer aux lois du travail du pays, notamment en Russie. A suivre de près.

Les règles de limitation de nos libertés individuelles que nous impose la direction mondiale (code de bonne conduite, charte informatique etc) sont là permissives.
Néanmoins, l'entreprise ABB France a reçu une

Néanmoins, l'entreprise ABB France a reçu une amende de 320 K € de la Direccte d'Île de France, pour des retards de paiement des factures des fournisseurs (le siège de l'entreprise est à Cergy).

D'ailleurs, ces factures sont payées par un GBS (Centre global de services ABB) depuis la Pologne.

Comment accueillir l'information que ce centre va gérer nos paies ?

Nous avons obtenu 1,2 % d'augmentation et 300 euros de prime.

Je ne veux pas m'étendre mais il reste les Paradise Papers et les activités chez ABB, ABB France c'est 75 % de cadres – 60 ouvriers sur 1200 personnes.

Enfin, la distance avec les salariés devra nous plonger plus profondément dans l'information numérique.

Faire des informations aux salariés en visioconférence, sera la tendance rapidement.

En tant que syndicat, nous devrons avancer sur la digitalisation de toutes nos actions, nos connaissances et envisager sérieusement des moyens avancés de partager rapidement et efficacement nos informations.

L'actualité nous a montré la rapidité des changements.

Nous devons continuer à développer nos syndicats et renforcer notre syndicat FO à travers notre UD et nos UL.

Je tiens tous à vous remercier pour votre engagement et votre implication dans le quotidien

Intervention de Marylyn SAFFRE

Je vais vous parler de la situation générale au sein des Caisses Primaires d'Assurance Maladie qui est plus qu'ébranlée aujourd'hui.

Les déremboursements partiels font grandir le marché de l'assurance complémentaire. Le zéro reste à charge en est un exemple criant, et les compagnies d'assurance grignotent peu à peu des parts de marché supplémentaires.

Avec l'apparition de la pandémie et je rejoins les propos tenus par Renée tout à l'heure, il y a un risque sérieux de dérapage budgétaire, déjà bien entamé.

La facture risque d'être salée pour chacun d'entre nous. Elle représente plusieurs milliards d'euros, en sus du déficit qui découle notamment de la suppression des cotisations maladie pour les salariés du secteur privé en octobre 2018.

Depuis des mois maintenant, nous voyons défiler des affiches ou entendons parler dans les médias de tests gratuits pour tous, y compris pour les touristes étrangers.

Qu'en est-il réellement ? Ces tests sont tous simplement pris en charge par l'assurance maladie.

Aujourd'hui, les assurés ont même la possibilité de se mettre eux-mêmes en arrêt maladie, en attente du résultat d'un test Covid.

Sur le terrain, la situation est peu reluisante.

Au sein des Caisses Primaires d'Assurance Maladie, les conditions de travail se dégradent davantage suite à l'accumulation des missions supplémentaires. Le contexte est déjà profondément « miné » par les vagues de suppressions d'emplois massives sans fin, COG (Conventions d'objectifs et de Gestions) après COG. La mise en place des Brigades COVID et maintenant la plateforme « Aller vers », pour inciter à la vaccination, n'ont rien arrangé.

Notre gouvernement les a exigés sans anticipation, avec un appauvrissement de certains services.

Des agents sont affectés à ces missions éloignés de leur cœur de métier. Ainsi, via les brigades COVID, le personnel a dû dernièrement proposer une orientation pour des aides à l'isolement, des portages repas, aides au ménage etc...

Le National a des budgets pour l'embauche de CDD pour ces missions-là. Mais, avec un salaire peu attractif, le turn over est important. Certains partent même avant la fin de leur période d'essai. Ces départs génèrent du travail supplémentaire pour les services sollicités pour la mise en place du contact tracing

Les téléconseillers de la Plateforme de Service Employeurs croulent sous les appels des employeurs qui s'interrogent sur les mesures qui impactent les salariés : nos collègues craquent!

Les services des prestations en espèces, qui gèrent les indemnités journalières, accumulent les délais de traitement et jonglent avec la réglementation qui ne cesse d'évoluer depuis le 1er confinement.

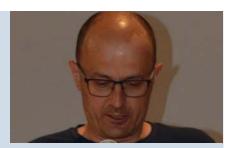
Les agents d'accueil doivent aider de plus en plus d'autres services, entre 2 rendez-vous, et ont une charge mentale débordante. La fatigue physique et le moral des troupes se fait ressentir

Nous nous sentons démunis et abandonnés. Malgré nos remontées, nous sommes étonnés par le manque de réaction de notre syndicat au niveau national face à l'urgence de la situation vécue sur le terrain et craignons par la suite une baisse du nombre de nos adhérents sur le territoire.

Notre gouvernement utilise la crise sanitaire pour faire passer des mesures d'exception et déroger à tous les gardes fous, dans l'intention évidente de pérenniser ensuite la déréglementation qui en résulte et de bouleverser, en défaveur des salariés, tous les rapports de travail.

Pour l'instant, tout est gratuit. Mais la crise Covid aura un coût et d'éventuelles conséquences sur la pérennité du système, voire peut-être un passage au privé.

Faites passer ce message, bref l'avenir est peu reluisant. Merci pour votre attention.



Renaud LANTELME



Cecile VUILLAUME



Marylyn SAFFRE



Gilles FALCOZ



Pierre TISSERAND



Pierre DIDIO



RELEVONS ENSEMBLE

le défi de l'innovation sociale

ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL,

KLESIA est un organisme paritaire à but non lucratif qui se concentre sur la protection des personnes : en complémentaire santé, prévoyance, épargne retraite et action sociale. Son action s'inscrit dans une démarche responsable, tant à l'égard de ses clients que de ses partenaires.





Merci de compléter cette fiche pour tout nouvel adhérent



A retourner à : UD FO SAVOIE—BP 50423—73004 CHAMBERY CEDEX 204.79.69.24.87 Fax : 04.79.69.81.40			
Mr Mme M			Prénom :
Adresse personnelle :			
Code postal :		Ville :	
🕿 personnel		Mail:	



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

Réunion du GD de Savoie



Le mardi 22 juin 2021, le groupement départemental des services publics et de santé FO de la Savoie a réuni à St Christophe la Grotte l'ensemble de ses syndicats. Les 70 participants représentaient l'ensemble des syndicats FO du Département.

Laurence D'INTRONO, pour les territoriaux, et Frederic HORCKMANS, pour les hospitaliers, nous avons dressé le bilan en cette période de déconfinement et de l'actualité statutaire.

FO constate que la loi de transformation de la fonction publique ne cesse de détruire les services publics et donne beaucoup moins de visibilité aux agents sur leur suivi de carrière et de leurs droits.

Cette journée a été dédiée à la protection sociale. Qu'il s'agisse de la complémentaire santé et de la prévoyance, suite à la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Beaucoup trop d'agents cherchent à faire des économies en refusant d'adhérer ou en abandon-

nant parfois leurs contrats sur la garantie « maintien de salaire » parce que 20 ou 30€ par mois représentent quelques jours d'achats alimentaires. Malheureusement, les agents oublient trop souvent qu'en cas d'arrêt maladie, leur traitement est réduit de moitié, dès que cet arrêt dépasse une durée de trois mois. Leur situation financière peut être alors gravement fragilisée. FO mettra tout en œuvre pour informer les agents sur l'importance d'être bien assuré.

Pour toutes ces raisons, FO continuera à militer afin que les garanties en santé et prévoyance soient une priorité pour l'ensemble des employeurs dans les collectivités.

La commission des ATSEM (agent territoriale spécialisé des écoles maternelles) s'est aussi réunie afin d'établir l'état des lieux dans les écoles pendant la crise sanitaire et dresser leurs difficultés et leurs revendications.

Concernant la Santé,

le constat pourrait être alarmant : « ça y est c'est l'été, les terrasses

refleurissent sur les bords de trottoirs, les restaurateurs s'activent, l'annonce du déconfinement redonne le sourire aux Savoyards ».

restera vigilant, car gouvernement continue son travail de détricotage de la fonction publique. Les textes découlent de la loi de transformation de la fonction publique, ils continuent d'être publiés. La réforme des retraites va très rapidement faire son retour. Le Ségur de la santé est enlisé par le gouvernement qui n'accepte pas nos revendications au niveau des grilles salariales et du secteur du médicosocial et du social. Ces secteurs n'ont pas trouvé dans les accords post . Ségur des protocoles à hauteur de leurs attentes. Beaucoup d'agents du service public sont écœurés par le manque de reconnaissance au regard de leur investissement et le manque de personnels aux postes supplémentaires pour faire face aux besoins habituels et d'autant plus dans la bataille contre le covid. Même si en Savoie le sujet n'est encore pas d'actualité, au niveau national du 1er janvier au 31 mars 2021, en pleine pandémie, c'est 1.800 suppressions ou fermetures de lits qui étaient objectivés.

Force et de constater que les bonnes résolutions ne survivent pas dans le temps. En avril 2020 le Président de la République annonçait que le gouvernement retiendrait la leçon de la situation de nos hôpitaux.

Au regard des nombreux échanges et débat entre les militants, cette assemblée générale a, de toute évidence, été une réussite.

Elections Professionnelles

Fusion EPHAD St Genix-sur-Guiers/Pont de Beauvoisin



Suite à la fusion du CCAS de ST GENIX/GUIERS et du CCAS de PONT BEAUVOISIN, a été créé le CIAS DE VAL GUIERS. Les élections CT et CHSCT ont eu lieu le 6 mai 2021.

Sur 115 agents, 97 votants, 95 se sont exprimés. 59 voix pour FO et 39

pour la CFDT

FO obtient 2 sièges sur les 3 sièges à pourvoir.

Belle victoire pour notre syndicat local qui existait déjà sur ST Genix/GUIERS depuis plusieurs années.

Ont été élus titulaires et suppléants : BEROUD Gaelle, ROCHE Gaelle, PONTANIER Véronique et AMAURIN Cyril en CT ET CHSCT. Ils continueront leurs missions désormais dans ces instances au sein du CIAS de VAL GUIERS afin de représenter au mieux l'ensemble des personnels.

FELICITATIONS A EUX.



Le Secteur juridique de l'Union Départementale



Depuis février 2021, notre secteur juridique s'est étoffé par l'arrivée de Floriane GIBBE. Floriane est notre juriste permanente à l'Union Départementale.

Floriane est titulaire d'une licence de droit privé, un Master 1 et 2 de droit social et relations de travail. Elle œuvrera pour l'Union Départementale FO de Savoie, en préparant une

thèse en droit du travail pour atteindre un doctorat qui conduira au statut de docteur en droit social.

Elle vient soulager nos conseillers prud'hommes en traitant sa part de rendez-vous avec les justiciables. Elle rédige, ou aide à la rédaction, les conclusions que portent nos défenseurs syndicaux auprès du tribunal compétant. Ayant été désignée au mois de juillet elle-même défenseur syndicale,

Floriane pourra prochainement plaider les dossiers qu'elle construit au Bureau de Conciliation et d'Orientation, au Bureau de Jugement et à la Cour d'Appel. Notre jeune juriste apporte beaucoup par les réponses, aux attentes de nos représentants du secteur privé. Nous avons déjà huit dossiers déposés depuis le mois de février 2021.

Un 9ème dossier sera déposé en septembre et beaucoup d'autres se profilent au fur et à mesure.

Thèmes généraux : requalification de contrat à temps partiel à temps complet, discrimination sur l'état de santé, travail dissimulé, sanctions disciplinaires disproportionnées, paiement des temps d'habillage et de déshabillage ...

Nous concevons notre convention avec Maitre Monnet pour éviter de submerger nos propres capacités internes.

Dès le mois de septembre la Commission Juridique de l'Union Départementale réunira les conseillers du salarié, les défenseurs syndicaux aussi que nos conseillers prud'hommes pour organiser la synergie de nos militants dans l'intérêt des salariés justiciables.



Entrepreneur du mieux-vivre



















Le rendez vous de septembre

Le 23eme Congrès FO Cheminots au Karellis



Vendredi 11 juin, accompagné de plusieurs cadres de la Fédération nationale, Philippe Herbeck, le secrétaire général, s'est rendu en terres de Savoie afin de

rencontrer les délégués locaux et préparer le 23° Congrès de la Fédération nationale des cheminots Force Ouvrière, prévu en septembre dans la station des Karellis.

Du 20 au 24 septembre, la station savoyarde des Karellis va accueillir le 23ème Congrès de la fédération nationale des cheminots Force Ouvrière.



Si cette rencontre avec les délégués FO cheminots de Savoie a été essentiellement consacrée à l'organisation du séjour d'une semaine de quelque

300 congressistes, Philippe Herberck et Jérôme Perin, secrétaire FO cheminots Chambéry, ont néanmoins souhaité évoquer quelques-uns des sujets d'actualité syndicale du secteur. Notamment le constat d'une dégradation programmée du service public allant à l'encontre de l'intérêt général du groupe SNCF et des usagers.

Notre inquiétude va à la dégradation de la sécurité et des services dus aux usages du rail.

Pour les responsables syndicaux, la situation découle pour partie de la mise en œuvre de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire de juin 2018. Ce texte entérine la création,

au 1er janvier 2020, de cinq sociétés, SNCF (la société mère), SNCF **SNCF** Réseau. Gares Connexions, Rail Logistics Europe et SNCF Voyageurs, en remplacement des trois Epic référents. Cela va se traduire par des réductions de personnels, la perte de savoir-faire, une forte hausse de la sous-traitance, notamment dans le domaine de l'entretien des matériels et des infrastructures, suppression la d'agents dans les plus petites gares, une ouverture à la concurrence qui aura pour conséquence première l'abandon des lignes non rentables, la fin du recrutement sous statut de cheminot par

des embauches d'agents contractuels... et à terme, la fin des régimes speciaux.





A contrario de l'effet recherché d'assainissement financier du groupe et au-delà des répercussions de cette réorganisation sur les personnels et le fonctionnement général des cinq entités SNCF, notre inquiétude va à la dégradation, à tous les niveaux, de la sécurité et des services dus aux usages du rail.



Les retraités dans la rue le 1er Octobre.

Union départementale des retraités de Savoie



Les retraités doivent être entendus ! Ils seront dans la rue le 1er octobre !

Déconfinement, fin du couvre-feu, réouverture des magasins, des restaurants, etc., en juin ont pu donner un sentiment de « Liberté ». Pour autant les crises : sanitaire, économique et sociale sont les « marqueurs forts » de cette période et accentue continue détérioration des conditions de vie des retraités. Cette situation est inacceptable. Le 31 mars, ce sont plus de 20 000 retraités qui ont dépassé leurs craintes et leurs peurs pour agir unitairement et exprimer, 180 manifestations rassemblements, leur colère et leurs exigence.

Exigences en matière d'augmentation des retraites et pensions, de protection sociale, de santé et de services publics. Le gouvernement qui dirige le conseil de défense et le patronat ne tirent aucune leçon de leur gestion de la crise sanitaire ; ils font le choix de ne pas changer de cap, pire, ils accélèrent, par leurs mesures autoritaires, le processus de transformation de la société en poursuivant leur politique régressive. Ainsi, la réforme des retraites, rejetée en majorité par la population, revient dans l'actualité.

Pire encore, le gouvernement et son conseil de défense essentiellement ose prendre des mesures contre les salariés qui nous sont indispensables (infirmières, aides soignantes...) en les contraignant à se faire vacciner sinon plus de salaire... donc plus de statut, plus de code du travail! Mais souvenons nous, ce n'est pas si ancien... ils étaient applaudis, ils travaillaient sans protection au chevet des malades du covid 19! Aujourd'hui ce serait eux qui contamineraient!!!

Pire encore, l'hôpital public, essentiel pour l'ensemble de la population est menacé par les fermetures de lits, d'hôpitaux entiers ! A Chambéry, durant l'été, par manque de personnel, 40 lits en médecine et 10 en chirurgie sont fermés, les opérations « non urgentes » reportées ! Mais qu'est-ce qu'une opération non urgente ????

Privatiser publics, les services privatiser l'hôpital public, détruire les conquêtes sociales fondamentales (Hôpital public, Sécurité sociale ...) reste l'objectif d'un gouvernement qui utilise la pandémie pour avancer sur ses plans prévus depuis déjà bien longtemps et que la résistance des salariés, retraités syndicales organisations sont parvenus, jusqu'à présent, à éviter le désastre!

Parlons un peu de la Sécurité sociale : depuis des années, les mesures d'allègements ou suppressions de cotisations sociales se sont multipliées et ne sont que partiellement remboursées par l'État. Par exemple de 2011 à 2017 (chiffres Agence Centrale des Organismes de Sécurité sociale) les exonérations patronales totalisent 198,7 milliards d'euros payés par l'impôt à la place des entreprises. Sur cette somme, 20,8 milliards ne sont pas remboursés à la Sécu.

Avec la pandémie, le déficit annoncé pour le régime général et le fonds solidarité vieillesse qui est de 1,9 milliards en 2019 passerait à 38,6 milliards en 2020, puis à 35,8 en



Selon le gouvernement cette «dette» d'environ 200 milliards devrait être apurée en 2033, son affectation à la CADES entraîne entre autres une prolongation de la CRDS.

Les déclarations du ministre de l'économie et celles du président de la République indiquent que cette «dette» va servir à justifier les économies liées au projet de réforme des retraites et à justifier la création d'une 5ème branche.

Pour l'UCR-FO, la perte d'autonomie constitue un risque au même titre que n'importe quelle maladie. Ce risque doit relever de la branche maladie de la Sécurité sociale qui repose sur des cotisations garantissant les principes fondateurs et protecteurs du salaire différé

Avec la création d'une 5ème branche se profile, en réalité, la mise à l'écart des retraités et des personnes handicapées du régime général et donc la remise en cause de l'un des fondements de la Sécurité sociale basés sur la solidarité intergénérationnelle.

Nous rejetons catégoriquement les pistes envisagées pour le financement de cette 5ème branche qui rompent avec le principe du salaire différé pour lui substituer l'impôt sous différentes formes comme l'augmentation de la CSG sur les pensions, la réduction de déductions fiscales, la prise en compte du patrimoine etc.

Il s'agit bien d'inclure la protection sociale dans le budget de l'État. Chaque année l'État déciderait de la part budgétaire qui va à l'armée, celle qui va à la maladie...

A propos de la Fracture numérique

Le Comité Exécutif de l'UCR-FO est décidé à engager une campagne contre la fracture numérique, telle qu'elle est décrite dans la lettre adressée par l'UCR-FO à la Défenseure des droits, lettre dans laquelle il rappelle les difficultés rencontrées par les personnes âgées face à la dématérialisation et aux inégalités d'accès aux services publics.

Retraités, dans l'unité, nous préparons la manifestation du 1er octobre, nous disons aux salariés qui en auront la possibilité de nous rejoindre! Tout faire pour empêcher la destruction des conquêtes sociales!



RFOC Les permanences



Un problème de consommation, de logement?

Sur RDV

04 79 69 24 87 04 79 69 23 40



afoc.chambery@free.fr

CHAMBERY—3 rue Ronde Tous les mardis de 15 h à 17 h Tous les jeudis de 15 h à 17 h Tous les vendredis de 9 h à 12 h

Plus proche de chez vous!

AIX LES BAINS—Anciens Thermes
Place Maurice Mollard
Le 1er mardi du mois de 14 h à 18 h
© 09.84.59.58.01

MONTMELIAN—2 rue du D. Veyrat 1er mercredi du mois de 17 h à 18 h

PONT DE BEAUVOISIN SAVOIE Rue des Etrets Le mercredi de 9 h à 12 h

2 04.79.69.23.40



Consommation

Assemblée Générale AFOC

AFOC 73 : Des militants toujours aussi déterminés.

Notre association Force Ouvrière des consommateurs de la Savoie réunit des femmes et des hommes qui agissent, ensemble, pour la défense des consommateurs et des locataires, dans un esprit d'indépendance et de solidarité. S'affirmant comme l'une des plus importantes organisations de consommateurs en France, par ailleurs membre du Conseil national de la consommation,

l'Afoc a été créée en 1974 afin d'élargir son action pour la défense des intérêts des salariés, dans un domaine très vaste qu'est la consommation. Ses missions sont de veiller à la promotion des intérêts collectifs des consommateurs salariés auprès des professionnels et des pouvoirs publics et d'agir au quotidien par le biais d'informations, de formations et de conseils.

Jeudi 3 juin, en présence de David Rousset, secrétaire général national, la déclinaison départementale de l'Afoc a tenu son assemblée générale annuelle statutaire. Une réunion qui avait inscrit à son ordre du jour, le bilan de l'exercice écoulé, l'examen des tâches à venir et le renouvellement triennal statuaire de ses instances. Un chapitre qui a vu Henri Rochas et

Christian Florentin réélus, respectivement, à la fonction de Président et de Secrétaire Général de l'Afoc Savoie.



Des problématiques quotidiennes :

Si la crise sanitaire a fait émerger de nombreux litiges concernant annulations des vols, des réservations touristiques et les conditions d'utilisation des avoirs, les problématiques et les différents d'hier restent pour la majorité ceux qui vont continuer à alimenter le quotidien des ménages et les interventions de l'Afoc. Au premier rang, les difficultés liées au manque de logement et aux offres de rénovation énergétique, parfois à la limite de la malhonnêteté. bénévoles de l'Afoc sont également très sollicités pour résoudre les conséquences du démarchage domicile ou téléphonique et celles des arnaques en ligne.



Soldes d'été, attention aux pièges.

Les soldes d'été, dont la date a été reportée d'une semaine par le gouvernement, débutent ce mercredi 30 juin et dureront jusqu'au 27 juillet inclus, dans la majorité des départements métropolitains. Qui dit soldes, dit bonnes affaires... Vraiment ?

L'AFOC rappelle aux consommateurs de ne pas se départir de leur bon sens à cette occasion ainsi que quelques règles à connaître avant tout achat :

1.Soldes ou pas, l'information sur les prix est obligatoire quelles que soient les formes de vente : en magasin, à distance, à domicile ; les prix des produits ou services disponibles doivent être visibles, lisibles, exprimés en euros et toutes taxes comprises.

2.Il est interdit d'augmenter le prix d'un produit avant la période des soldes, dans le but de faire croire à une offre promotionnelle plus importante qu'elle ne l'est réellement.

3.Dans les magasins, la distinction entre les articles soldés et non soldés doit clairement apparaître aux yeux des consommateurs : étiquetage précis, localisation séparée dans le magasin, notamment. Pour les articles soldés, l'étiquetage, le marquage ou l'affichage des prix à l'intérieur d'un magasin ou sur un site Internet marchand doivent faire apparaître à la fois le prix réduit annoncé et le prix de référence.

4.Le réapprovisionnement est interdit : les

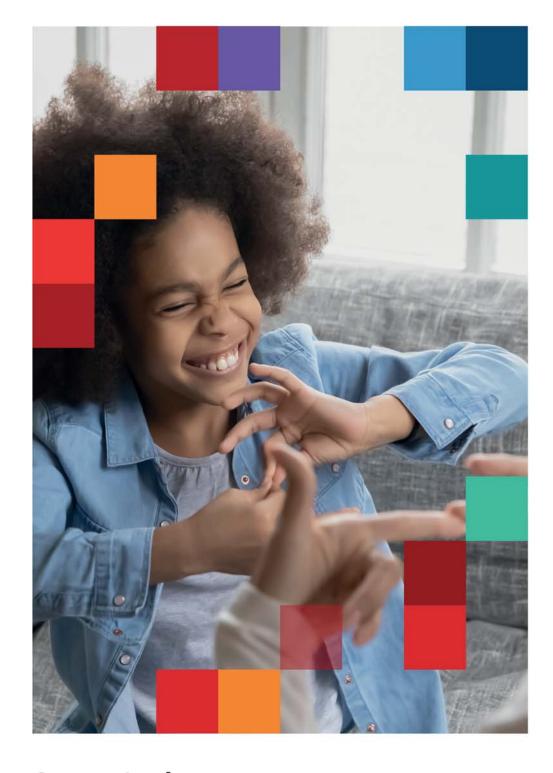
produits soldés doivent avoir été proposés à la vente et payés par le commerçant depuis au moins 1 mois avant le début des soldes. Il leur est interdit de procéder à un approvisionnement spécialement destiné aux soldes quelques jours avant la date de début de l'opération commerciale, sans que les produits aient été proposés à la vente au préalable. Aucune annonce de réduction de prix ne peut être effectuée sur des articles qui ne sont pas disponibles à la vente ou des services qui ne peuvent être fournis pendant la période à laquelle se rapporte les soldes. Les stocks de textile de qualité moindre, fabriqués spécialement pour les soldes sont interdits.

5.Il est interdit aux vendeurs de ne pas pratiquer les réductions de prix affichées en vitrine, pratique qualifiée de publicité mensongère.

6.Les articles soldés bénéficient de la garantie légale de conformité en cas de problèmes, mais un commerçant n'est pas obligé légalement de changer ou rembourser un article acheté en solde hors dysfonctionnement.

7.Pour tous les produits achetés à distance (sur internet et par correspondance), il y a un délai de rétractation de 14 jours à partir de la livraison, aussi bien en période de solde, qu'en période normale

8.Les infractions aux règles concernant le prix, la publicité et les pratiques commerciales trompeuses et déloyales doivent être dénoncées aux services de la répression des fraudes.



Soutenir chacun, c'est s'engager auprès de tous.

Notre action sociale agit dans trois grands domaines : le handicap, la santé et la maladie, la précarité pour apporter son soutien aux plus fragiles et favoriser l'inclusion de tous dans la société. groupe-apicil.com



SANTE | PREVOYANCE | EPARGNE & SERVICES FINANCIERS | RETRAITE